L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi, 28 *Juillet* 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 27 *Juillet.*

C'est par erreur que dans notre dernier No. nous avons annoncé le départ du Gouverneur pour le fort Jackson. L'Adjudant-Général seul s'y est rendu. Il est de retour depuis hier matin, mais nous n'avons point appris qu'on ait rien décidé encore sur le *lieu* où l'on recevra les troupes espagnoles qui sont à bord du Bingham.

☞ Samedi dernier, le nommé John Buttler, voulant souper au frais, s'était établi sur la banquette au coin des rues St. Pierre et Bourgogne avec un de ses amis, et là, vers 9 heures, ils dégustaient ensemble un frugal repas: mal leur en prit de vouloir imiter ainsi nos illustres prédécesseurs en liberté les Lacédemoniens d'immortelle mémoire. Le sieur Joseph Abéjan, devant la maison duquel s'était placé John Buttler, vint s'asseoir sur son escalier au moment où nos deux concitoyens mangeait, non le *brouet-noir*, mais un plat de concombres et quelques tranches de melon. Ce repas public dont nous autres républicains améliorés, avons peut-être trop négligé le souvenir, excite un léger souris sur la figure du voisin, qui manifeste son étonnement. John Buttler s'en indigne, et lui dit pis que n'en entendit jadis le léger Phanor, ce ravisseur de la belle Lacédémonienne qui allait épouser son voleur de perdrix. De paroles en paroles, John Buttler en vient aux voies de fait; jusque là Joseph Abéjan avait tout supporté; mais poussé à bout par son adversaire, il lui assène sur la poitrine un *assez vigoureux* coup de poing, qui le renverse dans le ruisseau et le laisse sans vie, la tête du malheureux cynique ayant heurté contre une pierre.

Joseph Abéjan s'est constitué prisonnier: espérons que les tribunaux auront égard à la singulière et malheureuse position de cet infortuné père de famille.

☞ Nous avons reçu par le dernier courrier de la Mobile, nos liasses de journaux de Paris jusqu'au 18 Mai, apportées par l'*Edward Quesnel*, arrivé à New York du Hâvre, d'où il est parti le 20. Dans la note des bâtimens qui se trouvaient au Hâvre, nous n'en avons remarqué aucun d'annoncé pour la Nlle. Orléans. Il y avait trois navires en charge pour New-York.

CONSEIL DE VILLE DE LA Nlle.-ORLEANS.

Seance du Samedi 25 Juillet 1829.

(Présidence de M. Fleytas.)

Membres présents.—MM. Field, Peters, Roubet, Withers, Montreuil et Holland. (MM. Rodriguez et Blanc entrent plus tard.)

Après le procès-verbal, on donne lecture de la lettre du Maire. Ce magistrat annonce que la vente du terrain acquis par la Corporation pour l'établissement d'une Poudrière, a été passée; et recommande au Conseil de s'occuper de déterminer le genre d'édifice que l'on devra y construire.

Sur motion de M. Montreuil, cette partie de la lettre du Maire est renvoyée à un comité.

2° Il croit devoir informer le Conseil de l'arrivée d'un transport de la Havane avec des troupes espagnoles à bord; et annonce qu'après un entretien qu'il a eu avec S. E. le Gouverneur, il sera permis à ces troupes de débarquer à 3 miles du fort Jackson et d'y demeurer jusqu'au moment où ce navire sera mis en état de reprendre la mer.

3° Un compte de M Montgomery pour *curb stones* (pierres de pavage.)

Sur motion de M. Montreuil, résolu que le Maire fasse un billet à 4 mois en faveur de M. Montgomery.

M. Field présente une pétition de plusieurs boulangers de la ville, lesquels demandent que l'on donne charge à un commissaire de peser le pain tous les jours, afin d'obvier aux abus qui résultent de la manière dont on procède à leur égard en ce moment.

Sur motion de M. Field, cette pétition est référée à un comité.—MM. Peters, Fréret et Roubet sont nommés de ce comité.

M. Montreuil présenta une pétition de M. Guillote, encanteur-public pour la vente de voitures, chevaux etc. lequel se plaint que l'endroit désigné pour ses ventes est constamment encombré de coquilles ou d'autre choses, et il demande que cet endroit soit fermé par une chaîne de fer—Sur motion de M. Montreuil, résolu que cette pétition soit référée à un comité.—Ont été nommés, MM. Montreuil, Withers et Fréret.

M. Montreuil demande que quelques uns des billets qui sont entre les mains du trésorier de la ville, provenant des propriétaires devant les maisons dont le pavage a été fait, soient remis à l'huissier pour faire face aux réclamations de MM. Montgomery et Roubet, attendu qu'il s'agit d'objets fournis pour le pavage ci-dessus.

Sur motion de M. Peters on s'occupe de la réconsidération de la résolution relative à un emprunt de 200,000 piastres pour l'achèvement du pavage des rues.

M. Field propose un amendement, tendant à autoriser le Maire à faire annoncer l'adjudication de cet emprunt dans les journaux.—Adopté.

Par un amendement adopté dans la séance de Mardi passé, le Maire serait autorisé à contracter l'emprunt dont il s'agit, non-seulement "aux Etats Unis", mais "*partout ailleurs*": M. Rodriguez demande la suppression des mots *et partout ailleurs*, ajoutés à la résolution.—Cette opinion n'étant pas partagée, la motion est écartée.

M. Holland demande l'adoption de cette section; elle est adoptée sans réclamation.

M. Peters offre un article additionnel tendant à affecter quelques autres revenus de la corporation au paiement de l'emprunt, dans le cas où le revenu de la halle qui y est déjà affecté ne suffirait pas.

Après l'adoption de quelques autres amendemens et la suppression de la 4e. section, sur motion de M. Montreuil, la résolution est mise aux voix et adoptée.

M. Blanc présente une résolution à l'effet de faire éloigner de la ville les savonneries, les fabriques de chandelles, et les étables à bœufs qui se trouvent dans le 8e. district.—Déposée sur le bureau jusqu'à la seconde lecture.

M. Blanc, du comité chargé de prendre en considération la pétition de M. Pigneguy, demandant une indemnité pour les pertes que lui fait éprouver la cherté de la nourriture des chevaux, fait son rapport et présente un résolution tendant à accorder au pétitionnaire la somme de [illegible].

La resolution présentée par M Withers, rappelant l'ordonnance qui impose une taxe d'un pour 0 0 sur les propriétés situées dans la banlieue supérieure, est lue pour la seconde fois. M. Withers observe que cette ordonnance est injuste, en ce qu'elle fait peser sur les propriétaires riverains une taxe excessive, et qui est presque nulle pour ceux dont les propriétés sont situées sur les derrières. Il dit que nombre de proprietaires paient jusqu'à $400 de taxe tandis que d'autres, dont les propriétés jouissent du meme avantage d'avoir des ponts d'égouts, ne paient que 20 à $30.

M Holland soutient l'opinion de M. Withers, et pense que cette ordonnance n'a été suscitée que par quelques spéculateurs, propriétaires de terres situées sur les derrières de ces faubourgs.

M. Rodriguez observe que cette ordonnance ne devant être en vigueur que pendant une année, on ne peut la rappeler.

M. Blanc pense de même.

M. Holland est d'opinion que la demande des habitans qui sollicitent l'abolition de cette taxe est juste, mais que cet objet exige de mûres réflexions, et il demande qu'il soit renvoyé à Samedi prochain.

M. Blanc demande que le syndic de cette banlieue soit requis de soumettre un état des dépenses qui ont été faites pour la construction des ponts, aussi bien que des sommes qui ont été déjà payées par les propriétaires.

M. Holland demande que l'on donne connaissance d'une pétition de M. Loze, présentée par lui il y a quelque tems.

M. Blanc réclame et obtient la priorité pour la résolution qui accompagne son rapport sur la pétition de M. Pigneguy. En conséquence le Conseil s'en occupe.

M. Peters s'oppose à l'indemnité proposée par le comité.

M. Blanc croit au contraire qu'elle est juste, attendu que M. Pigneguy a eu à surmonter bien des obstacles pour l'accomplissement de son contrat, entr'autres l'hon. membre cite le mauvais état des rues qui conduisent à l'endroit désigné pour le dépôt des ordures que les charrettes du pétitionnaire ramassent en ville. Il a été très-souvent obligé de faire mettre deux chevaux à ses charrettes. D'ailleurs dit M Blanc, ce n'est point la première fois que le Conseil a eu égard à la demande des personnes lézées dans leurs intérêts bien qu'elles eussent un contrat passé avec la ville. Le Conseil s'est toujours montré généreux lorsque les réclamations lui ont semblé juste.

M. Peters observe que s'il vote contre l'indemnité à accorder au pétitionnaire ce n'est que pour maintenir les principes sur lesquels sont basés les contrats; que si le pétitionnaire était malheureux il serait possible qu'il déviat de ce système, mais qu'il lui semble que ce n'est point le cas en ce moment.

On met aux voix la résolution offerte par M. Blanc, et elle est rejetée par le casting vote du président.

(Le Conseil s'ajourne à Samedi.)

EXTERIEUR.

Paris, 19 *Mai.*

Les armemens, sans être nombreux, se continuent à Toulon; on y répare beaucoup de bâtimens de diverses portées.

— Le correspondant de Nuremberg parle d'une entrevue qui aurait dû avoir lieu prochainement aux frontières de la Silésie, entre M. de Nesselrode et un autre grand ministre qui paraît être M. de Metternich.

— On parle à Marseille d'une lettre ministérielle annonçant l'envoi de généraux commandans de divisions militaires. On prétend que cette lettre enjoint aux officiers de ne prêter aucune attention à tout ce qui a été dit à la chambre des deputés lorsqu'il a été question des retraites, le gouvernement s'occupant d'une loi à ce sujet et de l'augmentation de la solde. D'après cette lettre, le traitement des officiers admis dorénavant à la retraite serait plus fort que celui que perçoivent ceux qui y sont; il paraît même qu'ils ne seraient assujettis à aucune retenue pour les invalides.

— On assure que le budget sera présenté à la chambre des pairs quelques jours après la prorogation. On sent la première fois que la noble chambre pourrait discuter un budget avec quelque maturité.

Paris, 18 *Mai.*

Les revues de M. Gérard sont à peine [illegible] on n'en donne un successeur. Cependant une place bien plus importante, celle de premier président de la cour de cassation, n'est pas occupée. Cette vacance est d'autant plus préjudiciable à l'administration de la justice, que la section dont M. Portalis est président titulaire n'a pas en effet de président en exercice.

Déjà l'on a réclamé avec raison contre le cumul des fonctions de garde de sceaux et de celles de membre d'une cour: du moins l'incompatibilité n'était-elle pas choquante lorsque M. Portalis était ministre de la justice; mais un ministre des affaires étrangères peut-il être en même tems magistrat de l'ordre judiciaire?

On assure que M. Portalis répugne beaucoup à renoncer à la magistrature, et qu'il n'a consenti en 1827 à accepter les sceaux qu'à la condition de conserver sa présidence. Il n'est pas présumable qu'en passant à un autre département, il se décide à faire le sacrifice de son titre inamovible. Aussi pense-t-on généralement que sa nomination au ministère des affaires étrangères n'est qu'une forme donnée à l'*interim*. M. Portalis aspire, dit-on, à la succession de M. Henrion de Pansey; mais il tenait les sceaux au moment où cette succession a été ouverte: pouvait-il se proposer lui-même au choix du roi? Les choses sont aujourd'hui parfaitement disposées pour qu'à l'avénement d'un ministre définitif des affaires étrangères, M. Portalis soit nommé premier président par ordonnance contresignée Bourdeau.

Paris, 17 *Mai.*

Le projet de loi sur les douanes n'a point encore été présenté aujourd'hui. Les amis du ministre affirment toujours qu'il le sera incessamment. Tous ces retards font dire à quelques personnes soupçonneuses que l'on ne veut présenter ce projet que lorsque la session sera assez avancée pour qu'on n'ait plus à craindre qu'il soit discuté.

— On parle encore une fois de l'expédition contre Alger. Le nom de M. de Rigny est mis en avant pour le commandement des forces navales.

Mme. de Villèle, mère de l'ex-ministre, est décédée le 11 de ce mois, à l'âge de 77 ans.

L'empereur Alexandre avait donné au duc de Wellington le titre de généralissime des armées russes et huit cent mille francs. Moins généreux que son frère, Nicolas a laissé le titre, mais a supprimé les huit cent mille francs. Ce sont peut-être les intérêts de cette somme que le ministre anglais voudrait faire payer à l'autocrate russe dans la guerre de Turquie et de Perse.

On annonce de Danemarck le prochain mariage du prince Frédéric de Schleswig-Holstein avec sa belle sœur la comtesse Henriette de Dames-hyold Samsac. Les deux princes danois ont dedaigné des alliances avec des maisons souverains; ils ont préféré choisir leurs épouses dans une famille dont le nom ne rappelle que des idées de gloire et de vertu.

Le prince Ferdinand de Danemark doit aussi épouser la fille ainée du roi, demandée deux fois en mariage par Georges IV; mais elle a refusé de monter sur le trône d'Angleterre, afin de ne pas se séparer du roi son père et de la reine sa mère.

ESPAGNE.

Dans un conseil tenu à Aranjuez le 2 de ce mois, on a agité de nouveau la question de l'expédition contre le Mexique. Le comte d'Ofalia a vivement insisté pour que le commandement en fût confié au general Morillo.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 2 *Mai.*

Notre journal donne les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre:

"A l'exception de l'attaque que Hussein-Pacha a tentée sur Sizopoli le 8 avril dernier, il ne s'est rien passé de remarquable sur toute la ligne que nous occupons dans la Bulgarie, ainsi que sur le Danube, à l'exception de quelques escarmouches qui ont eu lieu entre les avant postes.

"Les prisonniers et les transfuges qui nous arrivent des forteresses turques sur le Danube, s'accordent à dire que l'on y éprouve la plus grande pénurie de vivres, qui se fait particulièrement sentir à Schumla, où le nouveau grand-visir venait d'arriver avec douze mille hommes de troupes régulières. L'authenticité de ces déclarations est confirmée par d'autres nouvelles qui ne sont sujettes à aucun doute, et d'après lesquelles la disette s'accroît chaque jours de plus en plus à Constantinople même, et menace la population nombreuse de cette capitale de désastres incalculables."

FEUILLETON.

Samedi dernier, à minuit, un sieur Bouquet, rentier, a été arrêté par des agens de police au moment où il rentrait chez lui, rue Thevenot. Les faits les plus graves ont, dit-on, motivé cette arrestation. Cet homme déjà âgé était devenu veuf et s'était remarié. Samedi dernier, sa seconde femme, qui éprouvait depuis quelque tems une grave indisposition, tenait à la main une tasse de tisane, et se disposait à la prendre, lorsque son mari vint l'embrasser avec tendresse, et au moment où il se baissait un peu pour lui baiser la main, elle vit qu'il jetait dans la tasse une espèce de poudre blanchâtre. Cependant la dame Bouquet garda le silence, et se laissa faire sans donner à son mari qu'elle eût aperçu ce mouvement; mais sous un prétexte quelconque elle se dispensa de boire la tisane et versa la tasse dans une chambre voisine. Le médecin de cette dame, informé par elle de ce fait, crut devoir en prévenir la justice, et telle est l'origine de l'instruction confiée en ce moment à M. Delahaye. Dimanche on a exhumé le corps de la première femme du sieur Bouquet, qu'il disait être morte d'une colique de miserere, et l'on assure qu'on a recueilli des traces de substances vénéneuses. On va également exhumer le corps d'un jeune enfant que le sieur Bouquet a perdu il y a quelque tems.

Déjà l'instruction a fait connaître que, le mois dernier, le prévenu avait fait assurer la vie de sa femme, moyennant une somme de 20,000 fr.

Journal de Paris.

Le *Précurseur* de Lyon rapporte l'anecdote suivante: "Un père de famille s'étant rendu auprès de M. B.... pour le prier de faire entrer son enfant à l'école mutuelle: "Je le veux bien, lui répond M. "B....; mais plusieurs de nos enfans ont "éprouvé quelques difficultés pour faire "leur première communion: adressez-"vous avant tout à votre curé, et sachez "s'il n'élèvera point d'obstacles à l'admis-"sion de votre fils au catéchisme." Le père se rend chez le curé de Saint Polycarpe, lui témoigne le désir qu'il a de placer son enfant à l'école mutuelle, et lui demande si cela pourra empêcher son fils de faire sa première communion. "Aucune-"ment, mon brave homme, répond alors "le vénérable pasteur, on n'enseigne "dans cette école que de bonnes choses; "il est vrai qu'on les enseigne *peut-être* "*un peu trop vite*, mais c'est égal." En apprenant cette réponse M. B.... dit alors au père de l'enfant: "Vous alliez me ren-"dre un service: voilà cinq cents francs, "portez les au curé de Saint Polycarpe, "et dites-lui que je les lui envoie pour "servir à l'agrandissement de son "église. Il m'avait écrit pour cela, mais "j'avais oublié sa demande; sa tolérance éclairée me l'a rapelée."

LE COMBAT DE NAVARIN.

Tableau peint par M. Garneray.

Un beau fait d'armes avait couvert de gloire la marine française: il ne suffisait pas que les colonnes officielles de nos journaux en eussent donné des relations arides et prosaïques, les beaux arts devaient se disputer l'honneur de perpétuer un souvenir patriotique. Des poètes ont chanté la défait de la flotte musulmane; ils ont orné de vives couleurs des renseignemens matériels, leur imagination a pu enrichir de détails fantastiques une action historiquement belle: tel ne devait pas être le tribut que le peintre aurait voulu payer à la gloire nationale. Il ne s'agissait plus là de dénaturer le lieu de la scène, de tripler le nombre des vaisseaux combattans, de faire gronder vingt mille bouches à feu, de lancer des tronçons de mâts, des jambes et des têtes de marins, des agrès, des flammes de pavillon au milieu d'une fumée tourbillonnante: toutes ces choses et d'autres plus belles encore peuvent parler à l'imagination; mais l'exactitude locale, une représentation vraie du lieu, une configuration historique de l'action, voilà ce qu'on demande avant tout dans un ouvrage de peinture qui doit être jugé par les yeux; toute banalité d'effets doit être exclue.

Un voyage à Navarin était nécessaire au peintre qui voulait représenter en conscience le memorable combat dont il a été le temoin, et faire de son œuvre un monument d'histoire exact et fidèle. M. Garneray, chargé de cette mission par notre gouvernement, a été chercher les inspirations de son tableau sur lieux qu'il avait à retracer: des renseignemens vrais et précieux lui ont été fournis par les marins des trois escadres; aussi son ouvrage atteint-il complètement son but.

L'action est complexe comme elle a dû l'être, comme elle l'a été. Ainsi, tandis que des vaisseaux égyptiens échouent à la côte, tandis que *la Sirène*, *le Breslaw*, *le Trident* et *l'Armide* livrent des combats particuliers, et que le *Talbot* tente une lutte inégale avec *la Belle sultane*, l'attention peut se porter avec autant d'intérêt sur *la Sirène*, dont un matelot va demander au *Dartmouth* une amarre et un canot pour aider son bâtiment à s'éloigner de *l'Isania*, dévorée par l'incendie. Le devant de la scène est occupé par le *Rembrien* à l'ancre et *le Glascow* à la voile, qui se croisent dans la passe; l'île de Sepactérie, d'où la vue a été prise, est occupée par une batterie turque que commande un vieil officier.

Il ne faut pas chercher dans la composition de ce tableau, de dramatiques combinaisons, de magiques effets de couleurs, l'exécution est simple et naïve; et si parfois elle pèche par un peu de sécheresse, si l'on peut l'accuser d'être peu géographique, il faut s'en prendre à la préoccupation de vérité qui dominait le peintre. Ce ciel sans nuage est celui de la Grèce. Ces vaisseaux manœuvrant sans confusion, et sans offrir ces épisodes d'abordage qui amènent de si poétiques incidens dans un sujet d'imagination, sont tous à la place qu'ils ont occupée dans la bataille. L'auteur, qui a long-tems navigué, entend à merveille la coupe d'un bâtiment, et exécute avec beaucoup d'adresse et de ponctualité tous les accessoires dont il se compose. C'est tout cet aspect d'exactitude qui satisfait sans séduire dans le tableau de M. Garneray; en un mot, c'est un portrait, un ouvrage tout de conscience, et qu'on a parfaitement défini en l'appelant une relation peinte.

TIRAGE DE LA LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHES, 10ème. *classe.*

Le 1er.	Le 2nd.	Le 3me.	Le 4me.
25.	23.	21.	8.

28 Juillet J. B FAGET, *Directeur.*

PERDU—Dans la matinée du 25 de ce mois, au-dessous de la Halle, cent-cinq piastres en billets de banque de la Louisiane avec une obligation à ordre, tirée par M. Azaures, en faveur de Louis Mathews, conçue en ces termes:

"Bon pour Louis Mathews, ou au porteur, "de quatre-vingt-dix-neuf piastres et cinquante "cents"

Nouvelle-Orléans, 9 *Juillet* 1829.

ASAURES.

Je donne avis, en conséquence, au public, de ne pas recevoir l'obligation ci-dessus.

JEAN BAPTISTE GENAUR.

Une récompense de vingt piastres sera donnée à la personne qui remettra au propriétaire les objets ci-dessus 28 juillet—3s

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés hier.

Brick Adams, Hipkinst Philadelphie, capt.
Goel. Wm. Osborn, Mack, Pensacole, capt.
Goel. Executrice, Passel, Campêche,
J B Laporte.

Arrivés hier.

Bateau de remorque Porpoise, Kelly, desce, avec les navires Frances et New-Orléans. Le Mogul et un autre navire étaient en dehors, ainsi que deux bricks-goels. et une goel.; à la passe du S. O. navires Albernia et Phoclon; le navire Bingham était à la Pointe du Sud.

Bateau à vapeur Ontario, Reilly, de Vicksburg, avec des pommes, porc, jambon. mere etc. à L Millaudon, G A Lucas, aux propriétaires à bord—28 passagers.

Bateau à vapeur Friendship, Holbert, Vicksburg; avec des fruits aux propriétaires à bord.—44 passagers.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou-Sarah; avec une quantité de pêches—12 pas.

Entrés hier

Navire paquebot France, Segus, de N.-York, à G E Russell et Barstow, avec un chargement assorti.

Navire New-Orléans, Cail, de Marseille, à J W Zacharie et co.; avec un chargement de vin à divers consignataires.

MEMORANDA.

Le brick Marion, parti d'ici pour le Havre, a été rencontré le 17 juin, à la hauteur des Tortugas, ayant 8 jours de mer.

Le brick Trumbull, allant également d'ici au Havre, a été rencontré le 21, à la hauteur des recifs de Carysfoot, ayant 14 jours de mer.

Le brick Navarilla, parti d'ici pour Triste, a été rencontré près de Key-West, le 20 juin ayant 6 jours de mer.

Arrivés à Baltimore le 29 juin, brick Sultana; à Boston, le 30, brick William, Williams; à Providence le 1er. juillet, sloop Niagara, détenu en quarantaine; à Boston, le 20 juin, brick Samuel & John; tous partis de ce port.

Le brick Comet, parti d'ici pour Rotterdam, a été rencontré le 15 juin, à la hauteur de la Havane.

En charge pour ce port—A Hambourg, navire Constitution.

Le navire Sarah parti d'ici, a été rencontré le 20 mai dans la Manche.

PORTEFEUILLE PERDU.

UN portefeuille contenant une quantité de comptes acquittés et non acquittés, billets à ordre, etc. a été perdu hier (27 du courant) dans le cours de la matinée. La personne qui aura trouvé le dit portefeuille est priée de le remettre au bureau de cette feuille. Une récompense raisonnable sera accordée à la personne qui remettra au propriétaire l'objet perdu.

On est prévenu que les paiemens ont été arrêtés. 28 juill-t

AVIS.

LE public est prévenu par le présent que Charles F Bruce, n'est plus autorisé à exercer l'emploi de Député Marshall.

28 juillet. L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

François Desgray *contre* A. St. Amand.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Samedi, le 8 d'Aout prochain, à 5 heures, au Principal, une grande Roue avec son encadrement, saisi dans l'affaire ci-dessus.

28 juil. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Schroger *contre* McCollock.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé; j'exposerai en vente, Lundi le 10e. jour d'Aout prochain, à 4 heures, au Principal, 1 table à manger, 1 petite dito, 7 chaises, 1 glace et plusieurs autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Maria Eustine *contre* Michel But,

EN vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé; j'exposerai en vente le Jeudi 6 d'Aout prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, un CHEVAL bayé, saisi dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Puech Buin & Co. *contre* Thomas Alexander.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé; j'exposerai en vente, Jeudi le 6 d'Aout prochain, à 5 heures, au Principal, 64 paires de gants, 62 paires de pentures finis et prêtes à mettre en usage, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

H. B. Ross *contre* J. Liddle.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé; j'exposerai en vente Vendredi, le 7 d'Aout prochain, à 5 heures, au Principal, 24 bls farine, 7 do. biscuits, 3 do. biscuits français, 1 demi do. de froment, 1 demi do. selle, 21 do biscuits, 1 Waggon, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

MARDI 28 du courant, à la bourse de Hewlett, à midi, il sera vendu une NEGRESSE créole, âgée de 33 ans, avec ses deux enfans (une fille de 4 ans et un garçon de 7 mois).

Cette négresse est habituée à vendre par les rues.

Conditions: huit mois de crédit, moyennant des billets endossés à satisfaction et hypothèque.

25 juillet.

BELLE PROPRIETE' à vendre pour cause de départ.

SAMEDI le 1er. Août prochain, à midi, il sera vendu *au plus offrant* au café de la bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres,

Une belle propriété située à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue des Marais, vis-à-vis la nouvelle rue Plauchet, et donnant en outre sur les rues des Ursulines et Villeray; consistant en une maison, cuisine, deux grands pigeonniers en briques, long hangard, écurie, et un grand reservoir d'eau avec une pompe; et en un grand hangard, distillerie en briques, et un magasin bâtis seulement l'hiver dernier, le tout présentant une surface de près de sept terrains, distribué en jardins et orangerie.—Un plan de repartition en neuf lots sera déposé à la bourse avant la vente.

Les conditions sont:—payable en 6 12 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque reservée jusqu'à parfait payement ou à 10 pr. 0-0 des comptes contre payement comptant.—Le plan de la propriété est déposé chez Mr. Octave de Armas, notaire public, rue St. Louis, ou les actes de vente seront passés. Pour de plus amples informations s'adresser au propriétaire dans ladite maison, à côté de M. Dupeux.

2 juin. Th. F. PFISTER